

**RAPPORT DE SUIVI
DES CONSULTATIONS PUBLIQUES**
PLANS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER
INTÉGRÉ OPÉRATIONNEL (PAFIO) 2018-
2023 (du 23 octobre 2017 au
16 novembre 2017)
031-71 – 031-53 – 033-51

Direction de la gestion des forêts
Capitale-Nationale–Chaudière-
Appalaches
Octobre 2018

Québec 

RAPPORT
DE SUIVI DES CONSULTATIONS PUBLIQUES
PLANS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER INTÉGRÉ
OPÉRATIONNEL (PAFIO) 2018-2023
(du 23 octobre 2017 au 16 novembre 2017)
031-71 – 031-53 – 033-51

Produit le 15 octobre 2018

Remerciements

Nous remercions toutes les personnes qui ont participé, par leurs commentaires, à cette consultation publique.

Réalisation

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Direction de la gestion des forêts Capitale-Nationale–Chaudière-Appalaches
1300, rue du Blizzard, bureau 100
Québec (Québec)
G2K 0G9
Téléphone : 418 643-4680
Télécopieur : 418 644-8960
Courriel : capitale-nationale@mffp.gouv.qc.ca

Table des matières

1. Contexte	1
2. Objectifs de la consultation publique	2
3. Unités d'aménagement visées par la consultation publique	3
4. Principaux commentaires reçus	5
5. Conclusion	19

1. Contexte

La Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (RLRQ, chap. A-18.1), adoptée en mars 2010, accorde au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs la responsabilité de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré opérationnels et tactiques (PAFIO et PAFIT) et des plans d'aménagement spéciaux (PAS). Elle exige également que « [l]es plans d'aménagement forestier intégré [fassent] l'objet d'une consultation publique menée par celui de qui relèvent la composition et le fonctionnement de la table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) ou, le cas échéant, par la municipalité régionale de comté à qui en a été confiée la responsabilité en vertu de l'article 55.1 ». Dans la région de la Capitale-Nationale, cinq municipalités régionales de comté (MRC) se partagent cette responsabilité, soit :

- Portneuf;
- La Jacques-Cartier;
- La Côte-de-Beaupré;
- Charlevoix;
- Charlevoix-Est.

Celles-ci ont tenu, en collaboration avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), une consultation publique sur les PAFIO selon les dispositions convenues, en se basant sur le manuel de consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré et les plans d'aménagement spéciaux.

2. Objectifs de la consultation publique

La consultation publique s'est tenue du 23 octobre au 16 novembre 2017. Durant cette période, la population a été invitée à émettre ses commentaires sur les PAFIO 2018-2023 des unités d'aménagement (UA) 031-71, 031-53 et 033-51, plus particulièrement sur les points suivants :

1. La localisation potentielle des chemins et autres infrastructures à construire ou à améliorer;
2. Les secteurs d'intervention potentiels (travaux commerciaux et non commerciaux).

Note : Par « travaux commerciaux », on entend tous travaux impliquant de la récolte de bois.

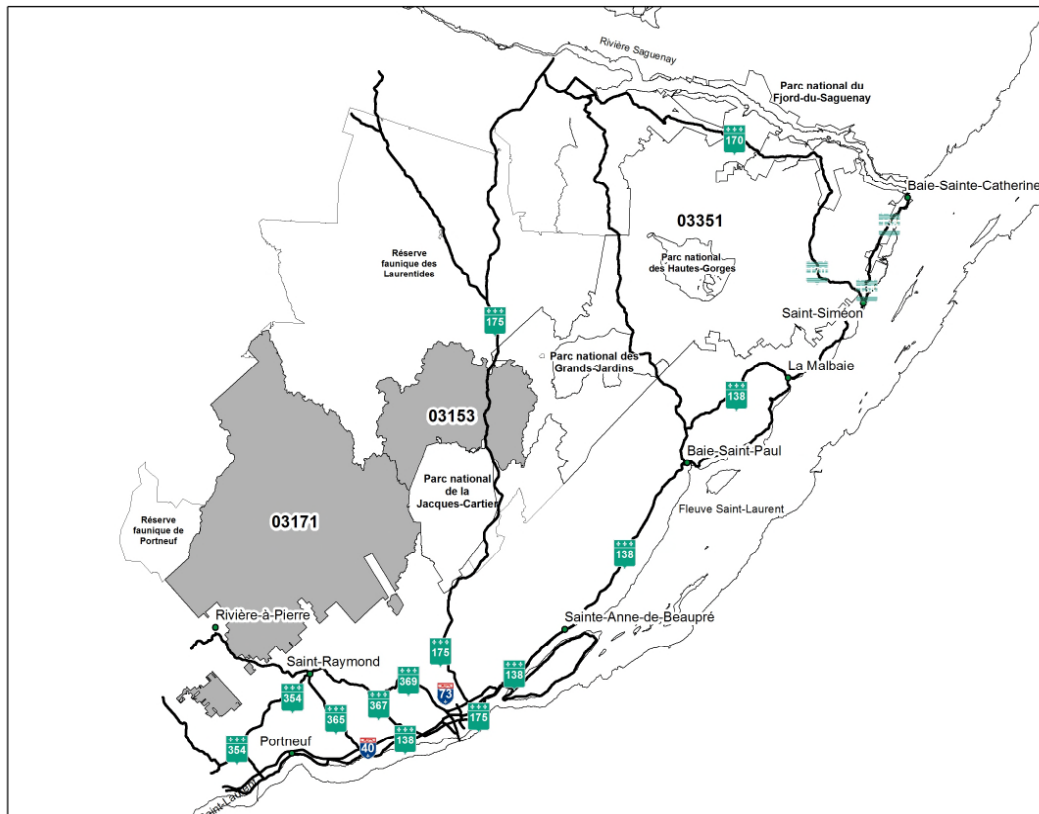
La consultation publique avait comme objectifs de :

- favoriser une meilleure compréhension, de la part de la population, de la gestion de la forêt publique québécoise et, plus précisément, de la planification opérationnelle de l'aménagement forestier;
- permettre à la population de faire connaître ses intérêts, ses valeurs, ses préoccupations et ses besoins;
- concilier les intérêts diversifiés des nombreux utilisateurs des ressources forestières et du territoire public;
- permettre au ministre de prendre des décisions éclairées en matière d'aménagement durable des forêts.

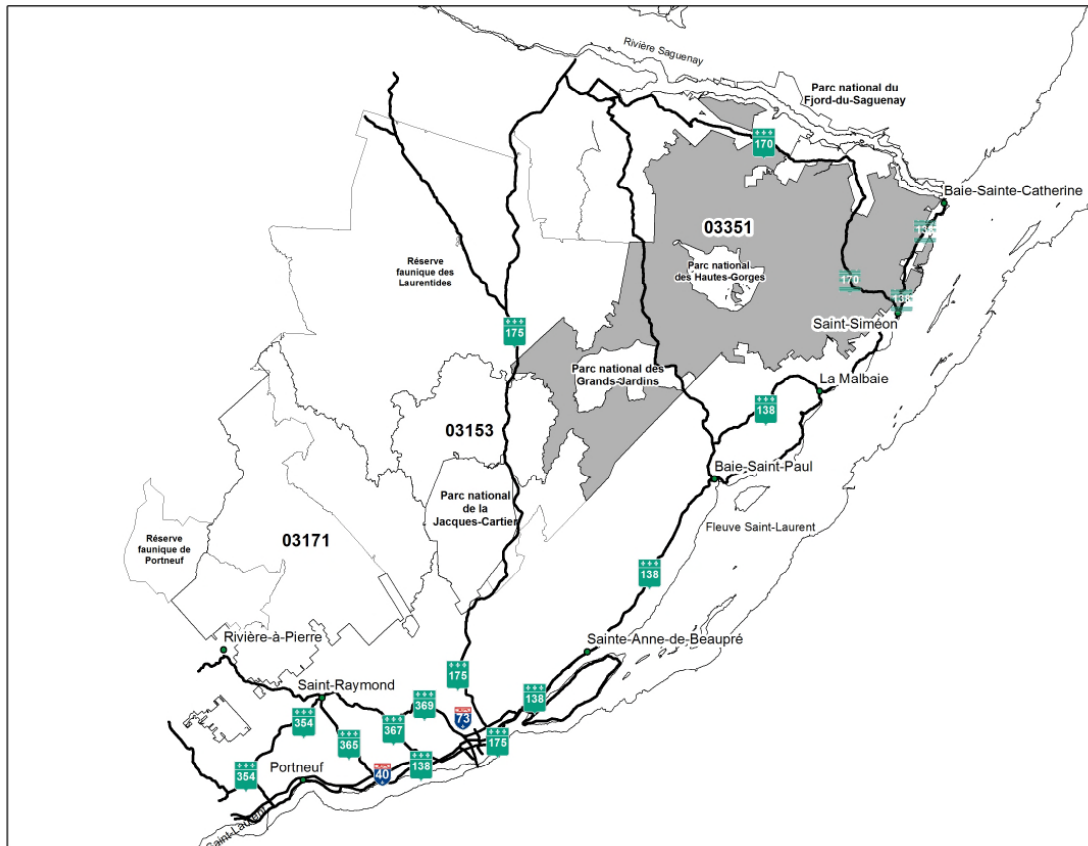
3. Unités d'aménagement visées par la consultation publique

Les cartes 1 et 2 illustrent les territoires soumis à la consultation publique.

Carte 1 – Unités d'aménagement 031-71 et 031-53



Carte 2 – Unité d'aménagement 033-51



4. Principaux commentaires reçus

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous les commentaires reçus pendant la consultation et les réponses des unités de gestion (UG) de Portneuf-Laurentides (UG31) et de Charlevoix (UG33).

Tableau 1 : Commentaires reçus du public et réponses fournies par le MFFP

N° du participant	UA	Organisme	Résumé des commentaires	Réponses du MFFP
1	031-71	APMLB (Association des propriétaires de la montée du lac Bleu)	Chantiers lac à l'Ours-Ouest (lac à l'Ours) et lac à l'Ours-Est (lac Bleu) : 1- Lors d'une rencontre tenue aux bureaux de l'UG31, le 7 mars 2017, dans le cadre d'une précédente consultation, l'APMLB faisait part au MFFP de ses préoccupations par rapport à : - la sensibilité des infrastructures existantes vis-à-vis des événements de débits extrêmes, - les impacts visuels des coupes sur le paysage, - la raréfaction de l'épinette rouge, - la crainte d'impacts des coupes sur la zone d'intérêt récréotouristique, - la crainte d'un accroissement de la pression de pêche et de chasse dû à l'implantation de chemins permanents via la zone d'exploitation contrôlée (zec) adjacente; 2- Dans le cadre de la présente consultation, l'APMLB reformule les mêmes préoccupations et demandes (annexe A) en ajoutant toutefois qu'elle s'opposerait au fait que du transport de bois ou de machinerie se fasse via la montée du lac Bleu (chemin privé). L'APMLB cautionne par ailleurs la proposition de Stéphane Blouin de la CAPSA d'éviter la double traversée de l'émissaire du lac Vert; 3- Enfin, une annexe B, où d'autres préoccupations sont exprimées, est également jointe à la fiche du participant. Les points développés dans cette annexe concernent : la voirie forestière (demande, entre autres, de précisions par rapport à la mobilisation de la machinerie au sud des lacs Bleu et en Cœur) et les coupes de bois prévues, où des éléments relatifs à la sylviculture de l'épinette rouge sont présentés au MFFP de même que des demandes quant au processus décisionnel menant aux prescriptions sylvicoles.	Le MFFP s'est engagé à rencontrer de nouveau les représentants de l'APMLB, une fois que la phase opérationnelle du chantier aura été élaborée, pour discuter et voir dans quelle mesure celle-ci répond aux demandes et préoccupations exprimées par cette association. La phase opérationnelle de la planification se fera suite à la réalisation de la photo-interprétation fine du couvert forestier, à l'inventaire au terrain des diverses strates forestières, à la détermination précise des traitements sylvicoles, au raffinement de la planification du réseau routier et à l'établissement des massifs forestiers résiduels et des agglomérations de coupes.
2	031-71	CAPSA	Chantiers lac à l'Ours-Ouest (lac à l'Ours) et lac à l'Ours-Est (lac Bleu) : 1- Préoccupations par rapport au nombre et à la localisation des traverses de cours d'eau, à l'intégrité des milieux aquatiques et à l'importance des coupes totales à l'intérieur des bassins versants; 2- Souhaite être rencontré de nouveau par les aménagistes de l'UG une fois que les inventaires et la phase de mise en chantier du secteur auront été effectués.	Le MFFP s'est engagé à rencontrer de nouveau le représentant de la CAPSA, une fois que la phase opérationnelle du chantier aura été élaborée, pour discuter et voir dans quelle mesure celle-ci répond aux demandes et préoccupations exprimées par cette association.
3	031-71	Villégiateur (lac Bleu) et « citoyen soucieux »	1- Soucis pour la sylviculture de l'épinette rouge (EPR); 2- Souhaite faire savoir aux aménagistes de l'UG que la structure des peuplements d'EPR se prête peu à la coupe totale (CPRS); 3- Souhaite être informé de plusieurs aspects du processus décisionnel menant aux prescriptions sylvicoles.	Des discussions informelles ont permis au « citoyen soucieux » d'en apprendre un peu plus sur les visées des aménagistes-sylviculteurs de l'unité de gestion quant aux modes de traitement envisagés pour les peuplements comportant une proportion importante d'épinette rouge. Les coupes pratiquées sont des coupes de type partiel et une attention particulière est portée à cette essence considérée en raréfaction. De façon à rassurer davantage le citoyen, il faut aussi préciser que les sylviculteurs de l'unité de gestion sont en contact avec les chercheurs de la

N° du participant	UA	Organisme	Résumé des commentaires	Réponses du MFFP
				Direction de la recherche forestière du MFFP de façon à être au fait des nouvelles connaissances en lien avec la sylviculture des principales essences présentes sur le territoire.
4	031-71	Villégiateurs (lac des Coteaux)	Chantier Metcalf : 1- Préoccupations par rapport à la population d'omble chevalier (impacts du type de coupe, proximité du réseau routier par rapport aux lacs et cours d'eau, nombre de traverses de cours d'eau, faible largeur des lisières boisées laissées sur pied en bordure des lacs et cours d'eau); 2- Préoccupations par rapport à la population d'orignaux sur le côté est du lac (impacts du type de coupe, faible largeur des lisières boisées laissées sur pied en bordure des zones humides); 3- Préoccupations par rapport à l'impact visuel des coupes autour des chalets du lac des Coteaux.	La planification fine de ce chantier sera réalisée en conformité avec le document <i>Modalités de protection des sites fauniques d'intérêt dans la Capitale-Nationale</i> , qui traite tout particulièrement de la protection de la qualité de l'eau des lacs à omble chevalier (lisières boisées, traverses de cours d'eau, bassin versant immédiat). En ce qui a trait au nombre de traverses de cours d'eau, la planification actuelle des chemins a sciemment été faite en minimisant ce nombre. Une attention particulière sera également portée à l'impact visuel des coupes dans l'environnement des chalets, en favorisant, dans la mesure du possible, les coupes partielles. Enfin, en ce qui a trait à l'appréhension d'un impact négatif des coupes sur la population d'orignaux, la réglementation en vigueur, d'une part, prévoit la protection des milieux humides, habitat important pour cette espèce. D'autre part, il est bien connu que les coupes totales, en rajeunissant les forêts, procurent une nourriture abondante à l'orignal, ce qui cause normalement une augmentation des populations. Ainsi, l'impact des coupes sur la population d'orignaux du secteur sera vraisemblablement positif.
5	031-71	Trappeur (03-04-0012)	Aire de trappe 03-04-0012 : 1- Préoccupations par rapport aux superficies potentielles de traitements non commerciaux, à l'intérieur de l'aire de piégeage; 2- Souhait d'obtenir des définitions et de l'information à propos des refuges biologiques et des îlots de vieillissement, de même que les activités pouvant y être pratiquées.	Une cartographie localisant les traitements non commerciaux potentiels, à l'intérieur de l'aire de piégeage dont le participant est détenteur des droits, a été transmise, de même que l'information pertinente relative aux refuges biologiques et îlots de vieillissement.
6	031-53	Trappeur (03-10-0074)	Aire de trappe 03-10-0074 : 1- Préoccupations par rapport à deux enclos à loups et à cinq lignes de pièges à martre. Souhait de les faire protéger des coupes.	Les demandes du trappeur seront considérées lors de la préparation de la planification fine du chantier, la récolte de celui-ci n'étant pas prévue dans les premières années du présent plan quinquennal (2018-2023). Lors de cette planification fine, la possibilité d'inclure les superficies visées à la forêt résiduelle (chantier mosaïque) ou aux séparateurs de blocs de coupe sera analysée et, dans tous les cas, le trappeur sera recontacté pour que la planification fine lui soit présentée.
7	031-71	Trappeur (03-10-0017)	Aire de trappe 03-10-0017 (lac Larrabee) : 1- Préoccupations par rapport aux équipements de piégeage. Le trappeur souhaite être informé de la date de début des travaux de construction de chemins de façon à pouvoir enlever ses équipements de piégeage avant le début de ceux-ci.	Annuellement, pour tout trappeur dont l'aire de piégeage sera touchée par des travaux de récolte et/ou de voirie forestière, le MFFP adresse une lettre et une cartographie informant le détenteur du droit de la description et de la localisation des

N° du participant	UA	Organisme	Résumé des commentaires	Réponses du MFFP
				travaux qui auront lieu, au cours de l'année, à l'intérieur des limites du territoire touché.
8	031-71	Villégiateur (lac Cornuti)	Chantier Jollet-Nord (lac Cornuti) : 1- Préoccupations par rapport au chalet (nord du lac Cornuti). Le villégiateur souhaite que le chemin de coupe soit implanté le plus loin possible du chalet et que le secteur potentiel planifié en coupe partielle (CP) soit réalisé en coupe de jardinage. Souhaite également qu'il n'y ait que les sapins de récolte dans le secteur potentiel de coupe de régénération (intervention par coupe partielle).	Une zone de protection de 100 m sera créée tout autour du chalet, de façon qu'aucune récolte ni aucun chemin ne soient implantés dans son environnement. De plus, l'ensemble des récoltes planifiées dans l'environnement immédiat du chalet et près du lac seront prescrites en coupe partielle. À cette fin, une mesure d'harmonisation sera créée pour assurer que le tout soit bien capté par le système de planification du MFFP. Toutefois, compte tenu de l'obligation de remettre en production les superficies récoltées, le MFFP ne peut s'engager à rendre le chemin inaccessible au cours des premières années suivant la récolte.
9	031-71	Villégiateurs (lac des Soixante Arpents)	Chantier 60-Arpents : 1- Préoccupations par rapport à la prise d'eau localisée à même le ruisseau du lac Rely; 2- Préoccupations par rapport à la localisation des chemins qui seront implantés; 3- Souhaite être informé de la date du début des travaux; 4- Souhaite être informé de la localisation et du type de chemins à planter; 5- Souhaite connaître le nom et les coordonnées de l'entrepreneur qui achètera le secteur.	Une première mesure d'harmonisation sera créée pour protéger le ruisseau de décharge du lac Rely sur une longueur de 300 m, mesurée à partir du lac des Soixante Arpents (prise d'eau). Une seconde mesure d'harmonisation sera créée pour que les coordonnées et le nom de l'entrepreneur responsable de la récolte du chantier, de même que la date du début des travaux, soient transmis au villégiateur. Enfin, le MFFP s'engage à ce qu'une cartographie à jour de la planification du chantier soit transmise au villégiateur avant le début des travaux.
10	031-71	Villégiateur	Chantier lac des Munitions : 1- Inquiétudes par rapport à l'impact des opérations de récolte sur l'environnement entourant la villégiature et par rapport à l'état des lieux une fois les opérations terminées (impact sur le paysage, impacts visuels le long des chemins où persistent des arbres cassés non récoltés...); 2- Préoccupations par rapport aux chemins privés et à leur environnement.	L'aspect visuel des coupes et la remise en état des chemins, suite aux opérations de récolte, seront pris en compte conformément au nouveau Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État (RADF).
11	031-71	Villégiateurs (lac Lemieux)	Chantiers lac Aurèle / lac Lemieux : 1- Préoccupations par rapport à la prise d'eau commune aux deux chalets construits en bordure du lac Lemieux; 2- Souhaitent qu'une bande de protection soit établie tout autour de la source d'approvisionnement en eau dont la position en latitude et longitude a été fournie au MFFP.	Une mesure d'harmonisation sera créée pour assurer, au moment de la réalisation des travaux de voirie et de récolte, la protection de la prise d'eau et de la ligne d'eau des deux chalets construits, sur terrains privés, en bordure du lac Lemieux.
12	031-71 / 031-53	Sépaq (Société des établissements de plein air)	1- Les commentaires formulés par la Sépaq sont nombreux et très détaillés. Ils portent sur l'ensemble de la planification forestière commerciale et non commerciale localisée dans les réserves fauniques des Laurentides et de Portneuf;	Pour discuter de l'ensemble des préoccupations et tenter de répondre aux besoins et demandes de la Sépaq, des rencontres d'harmonisation sont organisées annuellement entre la Sépaq et

N° du participant	UA	Organisme	Résumé des commentaires	Réponses du MFFP
			2- Les commentaires sont formulés premièrement de façon générale (préoccupations par rapport à l'importance de l'épinette blanche utilisée pour le reboisement, souhait que des modalités fauniques soient appliquées pour l'ensemble des éclaircies précommerciales (EPC), demande d'éviter la planification de chantiers chevauchant la limite des réserves fauniques (chantiers transfrontaliers), souhait que la récolte et la voirie n'aient aucun impact sur la productivité des lacs stratégiques, souhait qu'une connexion routière soit créée entre les UA 31-71 et 23-51 pour offrir un nouvel accès à des fins de mise en valeur du territoire...); 3- Les commentaires sont ensuite formulés de façon spécifique pour chacun des chantiers. À ce titre, des rencontres d'harmonisation seront organisées de façon conjointe avec le MFFP et, selon le cas, avec les bénéficiaires de garanties d'approvisionnement désignés (BGAD), le Bureau de mise en marché des bois (BMMB) et Rexforêt, pour analyser un à un chacun des chantiers.	le MFFP en vue d'analyser un à un chacun des chantiers de récolte et des chantiers où des travaux sylvicoles non commerciaux sont planifiés. Les représentants des BGAD, du BMMB et de Rexforêt sont invités à participer à ces rencontres, selon qu'il s'agisse de travaux de récolte ou de travaux non commerciaux.
13a	031-71	MRC de Portneuf	Territoire de la MRC de Portneuf : 1- Préoccupation générale par rapport à la préservation des paysages dans les secteurs d'intérêt naturel et esthétique inscrits au schéma d'aménagement et de développement (SAD) de la MRC; 2- Malgré le fait que de façon générale les interventions planifiées respectent les objectifs du SAD, on mentionne que certaines portions planifiées en coupe de régénération chevauchent des secteurs d'intérêt naturel et esthétique. Il y aurait lieu d'y porter une attention particulière en évaluant soigneusement l'impact des travaux de récolte sur la qualité générale du paysage des corridors des rivières bras du Nord, Miguick et Batiscan. 3- On constate également que des travaux de coupe de régénération chevauchent certaines affectations du SAD visant la protection du potentiel d'aménagement récréatif de plans d'eau établi sur une bande de 80 m établie en bordure. Le cas se présenterait pour un total de 17 lacs où la coupe de régénération devrait être réduite au minimum et plus spécifiquement encore pour le lac Bleu, le lac Hubert et le petit lac Delaney, qui font l'objet d'une utilisation récréative plus importante sur leur pourtour; 4- Enfin, la MRC fait mention de cinq secteurs reconnus pour leur caractère d'intérêt qui pourraient être affectés par les travaux forestiers, en fait la description et mentionne les orientations et les objectifs d'intervention visant leur protection. Ces cinq secteurs reconnus sont : le bras du Nord et le rang Saguenay; le lac Bellevue; la rivière Miguick; la héronnière du lac Danielle; le corridor routier panoramique de la route 2 (réserve faunique de Portneuf).	Lors des travaux de planification forestière, l'ensemble des préoccupations exprimées par l'aménagiste de la MRC sont considérées et, au besoin, le MFFP entre en contact avec ce dernier pour discuter en détail de certaines particularités.
13b	031-71	Villégiateur (région 04)	Chantiers du secteur du lac des Coteaux : 1- Le villégiateur est préoccupé par le fait que certains propriétaires-villégiateurs situés du côté ouest de la rivière Batiscan (Club Hirondelette et lac aux Perles) n'ont pas été consultés; 2- Il est fait mention que les préoccupations de ces propriétaires pourraient être similaires à celles exprimées lors de la consultation publique portant sur les plans d'aménagement forestier intégrés opérationnels de l'unité d'aménagement 042-51 (chantier du lac Phyllis).	Le MFFP s'engage à présenter la planification fine des chantiers du secteur du lac des Coteaux au villégiateur et à discuter de quelle façon et dans quelle mesure les préoccupations exprimées seront prises en compte par la planification.
14	033-51	Villégiateur	Lieux projetés de coupe.	Le villégiateur a été dirigé vers le site Internet.
15	033-51	Villégiateur	Informations générales.	Le villégiateur a été dirigé vers le site Internet.
16	033-51	Villégiateur	Lieux projetés de coupe.	Le villégiateur a été dirigé vers le site Internet.
17	033-51	Villégiateur	Lieux projetés de coupe.	Le MFFP est en attente d'un retour du villégiateur, après avoir précisé les détails de la planification.

N° du participant	UA	Organisme	Résumé des commentaires	Réponses du MFFP
18	033-51	Villégiateur	Lieux projetés de coupe.	Aucune intervention prévue à proximité du lac Allen.
19	033-51	Villégiateur	Coupe pour plusieurs années.	Aimerait qu'on lui envoie les cartes de son secteur
20	033-51	Villégiateur	Faune-ruisseau-encadrement visuel.	Rencontre d'harmonisation le samedi 24 novembre à 9 h.
21	033-51	Villégiateur	Coupe autour de son auberge.	Aimerait qu'on lui envoie les cartes de son secteur.
22	033-51	Villégiateur	Informations générales.	Le villégiateur a été dirigé vers le site Internet.
23	033-51	Villégiateur	État du chemin sur la partie du parc des Hautes-Gorges.	Le MFFP ajoutera l'adresse courriel aux messages d'information de la programmation annuelle (PRAN) des interventions forestières, secteur prévu pour 2021-2022, et verra avec le parc des Hautes-Gorges pour la responsabilité du tronçon du parc.
24	033-51	Coopérative Ferland-Boileau	Faire pression sur le ministère des Transports (MTQ) pour que soient réparés les ponts donnant accès à l'UA 033-51.	On ne peut pas faire de pressions à cet égard.
25	033-51	Villégiateur	À partir du pont de la rivière Malbaie, en direction de la pourvoirie Moreau, le chemin forestier traverse une partie des Hautes-Gorges pendant environ 3 km. Depuis plusieurs années, personne ne semble vouloir s'occuper de cette partie de chemin qui sert de sortie de feu, de trail de quatre-roues et de motoneige, d'accès à la zec Brébeuf, à la pourvoirie Moreau et à une partie des Hautes-Gorges (pêche, canot-kayak et villégiature). Tous semblent avoir des raisons de ne pas s'en occuper, mais tous s'en servent.	Le MFFP ajoutera l'adresse courriel aux messages d'information de la PRAN, secteur prévu pour 2021-2022, et verra avec le parc des Hautes-Gorges pour la responsabilité du tronçon du parc (par téléphone).
26	033-51	Villégiateur	J'ai un chalet de villégiature au lac Charny. J'ai rencontré mes voisins de chalet pour discuter du plan d'aménagement et je revendique les mêmes commentaires et suggestions que Leo Simard, Régis Simard, Robin Simard, Frédéric Lavoie et Luc Carrier. Je comprends que vous voulez récupérer le bois, mais vous enlevez l'espace vital de survie des orignaux. Je me demande : si vous faites cette coupe de bois, où les orignaux vont-ils pouvoir avoir un ravage d'hiver? Je pense qu'il n'y aura plus d'orignaux dans la périphérie du lac Charny. Je demande l'opinion d'un ami biologiste à ce sujet.	Je m'engage à communiquer avec vous lorsque la planification sera raffinée et avant l'exécution des opérations prévues en 2021.
27	033-51	Villégiateur	Au nord du lac Charny, il y a une bande verte et nous n'avions pas l'autorisation de bûcher quelques arbres qui nuisaient à d'autres arbres et maintenant on parle de la bûcher. C'est bûché partout autour de cette bande de forêt et c'est la seule parcelle de forêt où les animaux peuvent se mettre à l'abri et se nourrir. Avec le bruit et l'achalandage des camions, les nombreux chevreuils, orignaux, martres, castors, loups, ours et gélinottes n'auront plus de foyer. La zone est pleine de lacs où la truite arc-en-ciel abonde. Les lacs seront transformés en lacs de terre noire. Sur ces lacs, plusieurs canards, outardes et grands hérons se nourrissent dans la parcelle visée. Je suis chasseur et ces dernières années, les animaux ont été beaucoup dérangés par les coupes de bois survenues. Nous avons constaté qu'il y a moins de gestation chez les orignaux, car les zones où ils peuvent manger diminuent ou sont trop achalandées.	Je m'engage à communiquer avec vous lorsque la planification sera raffinée et avant l'exécution des opérations prévues en 2021.
28	033-51	Villégiateur	Lac Charny – Mon nom est Frédéric Lavoie, mon chalet est situé au lac Charny. Le secteur choisi pour bûcher est situé autour, derrière et à côté de mon chalet. La prise d'eau du chalet est située à l'arrière, donc ce secteur ne devrait pas être bûché. Le chalet a été acheté dans le but d'avoir un territoire de chasse, de villégiature et de tranquillité. De plus, le respect de la faune et de la zone protégée devrait être pris en considération étant donné que des ententes avaient été prises dans le passé, en 2016 et avant. Je ne comprends pas l'intention de venir bûcher dans mon secteur étant donné que ce secteur a déjà été bûché l'année dernière et l'année précédente par le ministère et qu'il ne reste plus d'arbres à bûcher. Par exemple, j'ai demandé un permis de coupe de bois en septembre 2017 et je l'ai obtenu au kilomètre 14, alors que mon chalet est situé au lac Charny; cela démontre qu'il n'y a plus de bois à couper. Il serait également important de considérer la nourriture pour les chevreuils, orignaux, castors et	Je m'engage à communiquer avec vous lorsque la planification sera raffinée et avant l'exécution des opérations prévues en 2021.

N° du participant	UA	Organisme	Résumé des commentaires	Réponses du MFFP
			petits gibiers. S'il ne reste aucun arbre autour du lac Charny, les animaux vont tous mourir ou s'en aller, car ils n'auront plus rien à manger.	
29	033-51	Villégiateur	La présente est pour vous informer que nous nous opposons fortement au plan d'aménagement forestier intégré opérationnel 2018-2023 de l'UA 033-51. En 2016, une entente verbale a eu lieu où on nous promettait de ne pas toucher à la zone protégée et de ne pas bûcher à l'entrée. Nous avons confiance en cette entente, car nous avons cru que tout comme pour nous, le souhait était de protéger la faune et la flore de ce territoire, de préserver les habitats naturels des animaux, de conserver la beauté du paysage, de sauvegarder les activités de reproduction et autres du monde animal, tout comme la poursuite de nos loisirs et activités récréatives. Les coupes entreprises jusqu'à présent ternissent la beauté visuelle, perturbent la vie animale, polluent notre environnement par des bruits de toutes sortes, et ces camions qui roulent à toute vitesse mettent nos familles en danger. On nous avait dit qu'un arbre sur trois devait être coupé. Cependant, nous ne pouvons que constater que sur un grand périmètre, tous ont été rasés. Est-ce ainsi que vous respectez vos engagements? De par nos connaissances, nous savons que la Loi prévoit qu'une certaine distance doit être respectée près des cours d'eau, est-ce le cas? Savez-vous que plusieurs cours d'eau secondaires sont présents dans cette forêt? Il nous semble que nous payons des taxes pour profiter oisivement des bienfaits de la nature, à quoi servent-elles donc? Nous avons choisi de nous établir dans ce coin de pays pour nourrir nos enfants des trésors qui sont présents dans cet environnement. En procédant à toutes ces coupes, vous détruisez non seulement notre forêt, mais aussi nos rêves et ceux de nos enfants. Nous souhaitons grandement que vous revoyiez votre plan d'aménagement forestier pour préserver notre coin de paradis. Ne transformez pas un paradis en enfer. Nous désirons continuer à amener nos enfants dans LE BOIS et non dans un bûcher (et/ou une coupe à blanc).	Je m'engage à communiquer avec vous lorsque la planification sera raffinée et avant l'exécution des opérations prévues en 2021.
30	033-51	Villégiateur	En tant que chasseur de petits et gros gibiers et amoureux de la forêt et de ce site, je trouve qu'il est déplorable de briser un si beau site. L'environnement de ce lac est exceptionnel, le gibier est présent en grande quantité et notre famille entière en profite. Nos enfants peuvent observer les animaux qui s'y trouvent et il est paisible de s'y rendre. La coupe de bois près du site a déjà grandement transformé les lieux et ceci est déplorable. Les enfants ont constaté, avec tristesse, le nouveau paysage lors des coupes précédentes. De plus, les terrains alentour sont très humides, ce qui viendrait certainement encore plus détruire et rendre le terrain marécageux si des coupes invasives sont faites.	Je m'engage à communiquer avec vous lorsque la planification sera raffinée et avant l'exécution des opérations prévues en 2021.
31	031-71 031-53 033-51	Sépaq	Voici les préoccupations et les enjeux des réserves fauniques de Portneuf et des Laurentides au regard de la planification forestière proposée par le MFFP pour l'unité d'aménagement forestier 31-71. Nous ne faisons que soulever ceux-ci dans le but que la planification puisse y être modulée et dans l'objectif que nous puissions discuter des pistes de solutions à mettre en œuvre avec un représentant du MFFP ultérieurement. Nous sommes conscients que certains éléments ont déjà été mentionnés et intégrés dans la planification forestière du MFFP, nous ne faisons alors que les réitérer dans le cadre des consultations publiques des UA régies par le MFFP – RA03. Nous profitons également de l'actuelle consultation pour demander une rencontre avec le MFFP afin de vous présenter des chantiers de récolte issus d'un projet effectué avec votre collaboration dans la réserve faunique des Laurentides. Commentaires généraux Travaux d'éducation : Puisque la nature des travaux n'est pas présentée (préparation de terrain, reboisement, dégagement de plantation, éclaircie commerciale, nettoyage, etc.), nous vous faisons parvenir nos préoccupations/enjeux au regard de l'ensemble de ceux-ci, sachant pertinemment que ce ne sera pas l'ensemble des superficies planifiées qui seront traitées.	UA 033-51 Rencontre d'harmonisation. UA 031-71 et 031-53 Pour discuter de l'ensemble des préoccupations et tenter de répondre aux besoins et demandes de la Sépaq, des rencontres d'harmonisation sont organisées annuellement entre la Sépaq et le MFFP en vue d'analyser un à un chacun des chantiers de récolte et des chantiers où des travaux sylvicoles non commerciaux sont planifiés. Les représentants des BGAD, du BMMB et de Rexforêt sont invités à participer à ces rencontres, selon qu'il s'agisse de travaux de récolte ou de travaux non commerciaux.

N° du participant	UA	Organisme	Résumé des commentaires	Réponses du MFFP
			• Préparation de terrain : - Éviter la mise en andain aux abords des routes principales des réserves fauniques. - Utiliser la préparation de terrain lorsque nécessaire. • Reboisement : - Nous désirons qu'aucune plantation pure d'épinette blanche dans les réserves fauniques ne soit planifiée à cause du phénomène répertorié de chlorose dans la région et du fait que ces peuplements ne sont pas des peuplements qui existent naturellement dans la région. Cette essence devrait être reboisée en regarni uniquement. - Nous demandons au MFFP d'éviter de convertir des peuplements mixtes de sapinière (MS) en pessière. - Nous souhaitons également convenir avec le MFFP du maintien d'îlots non reboisés à travers les blocs qui le seront afin de maintenir la naturalité de ceux-ci. - Pour les plantations d'épinette noire, nous souhaitons que le reboisement d'épinette noire se fasse à un taux variant entre 1600 et 1750 plants/ha. • Éclaircies précommerciales : Nous souhaitons que des modalités fauniques soient appliquées pour l'ensemble des EPC naturelles ayant cours dans les réserves fauniques. Nous souhaitons pouvoir discuter de ces modalités avec le MFFP. • Chantiers transfrontaliers : Afin d'assurer un contrôle des activités sur le territoire et en fonction de demandes répétées au sein de la table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT), nous souhaitons que le MFFP évite de planifier des chantiers transfrontaliers. Dans l'impossibilité, nous demandons que la limite soit clairement identifiable sur le terrain et qu'aucun nouvel accès ne soit praticable après les opérations forestières. Nous désirons discuter de pistes de solutions à mettre en place avec le MFFP. • Lacs stratégiques : Pour l'ensemble des lacs stratégiques des deux réserves fauniques, l'enjeu de la productivité des écosystèmes aquatiques de ceux-ci et de leurs tributaires permanents, intermittents et discontinus est applicable. L'objectif est que les activités forestières (récolte et voirie) n'aient aucun impact sur la productivité de ceux-ci puisqu'ils sont une des bases de notre domaine d'affaires. Commentaires pour la réserve faunique de Portneuf (UA 31-71) Chantier rivière Genest : Enjeu : Encadrement visuel du circuit de canot-camping et des sites de camping associés de la rivière Batiscan. Constat : Plusieurs coupes de régénération (CR) de planifiées le long de la rivière Batiscan, dont une partie entre le chemin de fer et la rivière. Enjeu : Productivité des écosystèmes aquatiques du lac Dailey et de ses tributaires permanents, intermittents et discontinus (présence d'une frayère à la décharge du lac Dailey). Constat : CP et CR prévues dans le bassin versant de la frayère située dans la décharge du lac Dailey. Chantier lac Stein : Enjeu : Productivité des écosystèmes aquatiques du lac Jamot (un lac stratégique de la réserve faunique de Portneuf) et de ses tributaires permanents, intermittents et discontinus. Constat : CP et CR prévues dans l'ensemble du bassin versant du lac Jamot. Chantier lac Courval : Enjeu : Encadrement visuel de la principale porte d'entrée de la réserve faunique de Portneuf, et ce, pour nos opérations de mise en valeur échelonnées sur les quatre saisons. Constat : CP et CR prévues dans l'encadrement visuel de la route 1 situé au-delà du corridor routier.	

N° du participant	UA	Organisme	Résumé des commentaires	Réponses du MFFP
			Chantier lac Castor et rivière Batiscan : Enjeu : Contrôle des accès et des activités sur le territoire de la réserve faunique de Portneuf. Constat : Planification de coupes chevauchant la limite de la réserve faunique de Portneuf. Chantier lac Main de Fer : Enjeux : - Productivité des écosystèmes aquatiques du lac Main de Fer (un lac stratégique de la réserve faunique de Portneuf) et de ses tributaires permanents, intermittents et discontinus. - Encadrement visuel d'une infrastructure d'hébergement locatif. Constat : CP et CR prévues dans le bassin versant du lac Main de Fer et dans l'encadrement visuel du chalet Modik. Commentaires pour la réserve faunique des Laurentides (UA 31-71) Chantiers lac Larabee et lac David : Préoccupations/enjeux : - Productivité des écosystèmes aquatiques des lacs du futur plan de pêche associé au secteur du lac Brûlé. - Contrôle des accès sur le territoire. - Accès au territoire à des fins de mise en valeur. Constats : - CP et CR planifiées sur l'ensemble des bassins versants des lacs de ces chantiers. - Chantiers et coupes transfrontaliers. - Implantation de chemins forestiers (d'été, nous l'espérons) qui connecteront l'UA 31-71 et l'UA 33-51. Chantiers lac Bonjour et lac du Nirvana : Préoccupations/enjeux : - Productivité des écosystèmes aquatiques des lacs du futur plan de pêche associé au secteur du lac Brûlé. - Accès au territoire à des fins de mise en valeur. Constats : - CP et CR planifiées sur l'ensemble des bassins versants des lacs de ces chantiers. - Chantiers et coupes transfrontaliers. - Implantation de chemins forestiers dans ce secteur (chemin d'été, nous l'espérons). Chantiers lac McCormick, lac Croche et lac Grossin : Préoccupations/enjeux : Présence de plusieurs lacs stratégiques, présence d'omble chevalier, encadrement visuel du pôle d'hébergement et des infrastructures de mise en valeur associées situés au lac Croche et au lac McCormick. Constat : CR planifiée dans les bassins versants des lacs stratégiques et dans les encadrements visuels des infrastructures de mise en valeur associées au pôle d'hébergement du lac Croche. Chantier lac Clémenceau : Préoccupation/enjeu : Le lac Clémenceau est un lac stratégique de la réserve faunique des Laurentides. Constat : CR prévue dans l'ensemble du bassin versant immédiat du lac Clémenceau. Ensemble des CR en périphérie du parc national de la Jacques-Cartier : Enjeux : - Contrôle des activités sur un territoire à vocation de conservation et d'éducation. - Maintien de l'intégrité des écosystèmes aquatiques du parc national. Constats : - Nombreuses CR planifiées qui accotent la limite du parc national de la Jacques-Cartier.	

N° du participant	UA	Organisme	Résumé des commentaires	Réponses du MFFP
			- Nombreuses CR planifiées dans des bassins versants transfrontaliers associées à des plans d'eau du parc national de la Jacques-Cartier. Nous demeurons disponibles pour discuter avec le MFFP au regard de nos préoccupations et de nos enjeux afin de trouver des pistes de solution constructive et intégrée. Commentaires pour la réserve faunique des Laurentides (UA 31-53) Commentaire général : Au regard de l'ampleur de la planification proposée (récolte et travaux d'éducation) dans l'UA 31-53, nous sommes préoccupés, comme déjà mentionné, par la qualité des habitats des principales espèces mises en valeur du secteur d'opération Launière (original, gélinotte et omble de fontaine). Nous souhaitons rencontrer le MFFP à cet effet afin de trouver des stratégies d'aménagement adaptées à la mise en valeur de la faune. Chantier à proximité du petit lac Jacques-Cartier : Préoccupations/enjeux : - Productivité des écosystèmes aquatiques du petit lac Jacques-Cartier (un lac stratégique de la réserve faunique de Portneuf) et de ses tributaires permanents, intermittents et discontinus. - Contrôle des activités sur un territoire à vocation de conservation et d'éducation. - Maintien de l'intégrité des écosystèmes aquatiques du parc national. Constats : - CR planifiée dans les bassins versants du petit lac Jacques-Cartier. - Nombreuses CR planifiées qui accotent la limite du parc national de la Jacques-Cartier. - Nombreuses CR planifiées dans des bassins versants transfrontaliers associées à des plans d'eau du parc national de la Jacques-Cartier. Chantiers autour du lac Sept Îles et au nord-ouest du parc national de la Jacques-Cartier Préoccupations/enjeux : - Productivité des écosystèmes aquatiques des lacs stratégiques (lacs Sept Îles, Landry, des Anémones et Bayon). - Encadrement visuel des chalets locatifs du lac Sept Îles. - Contrôle des activités sur un territoire à vocation de conservation et d'éducation. - Maintien de l'intégrité des écosystèmes aquatiques du parc national. Constats : - CR planifiée dans les bassins versants des lacs stratégiques nommés ci-haut. - Nombreuses CR planifiées qui accotent la limite du parc national de la Jacques-Cartier. - Nombreuses CR planifiées dans des bassins versants transfrontaliers associés à des plans d'eau du parc national de la Jacques-Cartier. Chantiers autour du lac Jacques-Cartier : Préoccupations/enjeux : - Productivité des écosystèmes aquatiques du lac Jacques-Cartier, un lac stratégique de la réserve faunique des Laurentides. - Encadrement visuel du pôle d'hébergement du lac Jacques-Cartier et de la route 175. Constats : - CR planifiées dans les bassins versants des lacs stratégiques. - CR planifiés dans l'encadrement visuel des infrastructures d'hébergement et de mise en valeur situées au lac Jacques-Cartier et dans l'encadrement visuel de la route 175. Commentaires pour la réserve faunique des Laurentides (UA 33-51) N. B. : Les préoccupations et/ou enjeux suivants ont déjà été exprimés au MFFP lors d'une rencontre	

N° du participant	UA	Organisme	Résumé des commentaires	Réponses du MFFP
			entre les parties. Nous ne faisons que réitérer ceux-ci dans le cadre de la consultation publique du PAFIO 2018-2023 de l'UA 33-51. Travaux sylvicoles dans le bassin versant du lac Pikauba : Préoccupation : - Maintien des conditions naturelles d'un territoire d'intérêt à des fins de protection issu du comité régional sur les aires protégées et actuellement en analyse auprès des instances gouvernementales. Constat : - Travaux d'éducation prévus dans un territoire d'intérêt sous analyse et n'ayant pas eu une décision gouvernementale claire. Chantiers autour des lacs de l'Auge, Fourquin, de la Flopée et Assigny : Préoccupations/enjeux : - Productivité des écosystèmes aquatiques de cette chaîne de lacs et de ses tributaires permanents, intermittents et discontinus offerts en produits de pêche. - Maintien de l'intégrité des écosystèmes aquatiques du parc national des Grands-Jardins. Constats : - CR planifiée dans la portion est des bassins versants des lacs ci-haut mentionnés. - CR planifiées dans des bassins versants transfrontaliers associés à des plans d'eau du parc national des Grands-Jardins. Chantiers à proximité du lac à la Cruche : Préoccupations/enjeux : - Encadrement visuel du pôle d'hébergement du secteur Myrica situé au lac à la Cruche. - Productivité des écosystèmes aquatiques du lac à la Cruche et de ses tributaires permanents, intermittents et discontinus offerts en produits de pêche. Constats : - CP dans l'encadrement visuel des infrastructures d'hébergement du secteur Myrica. - CP dans le bassin versant immédiat du lac à la Cruche. Chantiers situés au nord-ouest des lacs des Fermiers et des Eaux Mortes : Préoccupation/enjeu : - Productivité des écosystèmes aquatiques du lac des Fermiers et du lac des Eaux Mortes (lac stratégique) et de leurs tributaires permanents, intermittents et discontinus. Constats : - CP et CR prévues dans le bassin versant de ces deux lacs. - Frayères situées en aval des secteurs de coupe prévus.	
32	033-51	Villégiateur	Retirer les morceaux sans objectif de contrainte opérationnelle. Privilégier les opérations d'hiver, sol humide à protéger. Favoriser les coupes partielles (CPI) et le maintien d'habitats fauniques pour l'abri. Communiquer avec les villégiateurs du lac Chamy lorsque la planification sera raffinée et avant l'exécution des opérations prévues en 2021, afin de nous présenter une carte détaillée qui témoignera de l'intégration de certaines de nos préoccupations.	• La planification actuelle n'est pas finale et plusieurs raffinements restent à faire afin d'intégrer des notions légales avant la réalisation des opérations sur le terrain. Cela permettra d'ajuster ou d'exclure certains contours de récolte à proximité des chalets sous bail, des ruisseaux et des sites fauniques d'intérêt connus et reconnus par le MFFP. La réalisation de la récolte et du débroussaillage des secteurs près du lac Chamy est prévue pour 2021; • La planification des interventions forestières vise à répondre à des objectifs précis en lien avec différents types de peuplements forestiers et de contraintes opérationnelles. Cela permet de positionner les secteurs de récolte sur des cibles caractérisées, entre autres, par des peuplements mixtes de forêts à la fois

N° du participant	UA	Organisme	Résumé des commentaires	Réponses du MFFP
				résineuses et feuillues et des peuplements orphelins laissés par les récoltes précédentes; • Les secteurs planifiés sont sur un horizon de 5 ans, de 2018 à 2023. De plus, les peuplements ciblés sont effectivement de plus en plus à proximité de zones habitées par les villégiateurs sur le territoire libre, mais aussi sur les zecs et sur les pourvoiries; • La zone protégée, ainsi mentionnée par plusieurs d'entre vous, est en fait une forêt résiduelle au sud du lac Charny. Une forêt résiduelle est établie lors d'une intervention de récolte. Elle doit demeurer intacte au moins 10 ans après la coupe. Cette forêt résiduelle a été planifiée lors d'une récolte de 2007-2008. Elle est donc admissible à la récolte à condition que la régénération dans le parterre de coupe associé à la forêt résiduelle en question ait atteint 3 m de haut. Sinon, on attend encore; • Les conditions de sol, en occurrence mal drainé, et le besoin d'exposer du sol minéral dictent la période de récolte. Autrement, le choix de la période de récolte revient aux industriels. Je suis sensible à la protection des sols et les industriels aussi. Si une coupe d'hiver s'impose pour la coupe partielle 18_188 prévue à l'est du lac de la Grosse Cabane, au sud du lac Charny, c'est l'hiver qu'elle aura lieu. De plus, si l'habitat faunique est jugé insuffisant aux besoins de l'orignal, les modalités d'application de la coupe partielle prévue considéreront le maintien d'éléments favorables afin de conserver cette zone apte à l'abriter; • La construction de nouveaux chemins, la réfection et l'amélioration du réseau routier existant seront encadrées par le Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État dès le 1^{er} avril 2018. Ce règlement est strict et il encadrera les actions liées au réseau routier étape par étape. D'ici là, c'est le Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI) qui est en vigueur. Je vous invite à consulter le site du MFFP au sujet de ces deux règlements si cela représente une préoccupation pour vous.
33	033-51	Pourvoirie Club des Hauteurs	Ne pas créer de nouvelles entrées entre la pourvoirie et les autres territoires voisins. Si possible, exclure de la planification. Autant que possible, préserver l'habitat de l'orignal. Convenir d'une planification de chemins conjointement entre le bénéficiaire de garantie d'approvisionnement (BGA) mandataire et le gestionnaire de la pourvoirie. Le pourvoyeur souhaite que le chemin ne soit pas réfectionné. Convenir d'une planification de chemins conjointement entre le BGA mandataire et le pourvoyeur. Le BGA mandataire, l'acquéreur ou l'exécutant du secteur d'intervention doit prendre entente, avant mai si possible ou le plus tôt possible, avec le gestionnaire du/des territoires fauniques structurés pour les interventions et le transport pouvant avoir lieu pendant la période de chasse.	Rencontre d'harmonisation.
34	033-51	Domaine chasse et pêche Gaudias	Aménager le secteur d'EPC afin de maintenir des éléments favorables à l'habitat de la perdrix. Prioriser la partie ouest de l'étang de la Mine. Souhaite ne pas avoir de nouveaux accès de créés entre les limites de la pourvoirie et la zec Buteux. Le BGA mandataire, l'acquéreur ou l'exécutant du secteur d'intervention doit prendre entente, avant mai si possible ou le plus tôt possible, avec le gestionnaire du/des territoires fauniques structurés	Rencontre d'harmonisation.

N° du participant	UA	Organisme	Résumé des commentaires	Réponses du MFFP
		Foster inc.	pour les interventions et le transport pouvant avoir lieu pendant la période de chasse.	
35	033-51	ZEC des Martres	Avertir la zec des Martres avant de mettre en réfection le chemin. Préserver les limites des terrains de camping. Informers la zec à l'avance en cas de récolte pendant la chasse. Prendre entente à l'avance avec la zec avant le début des travaux afin d'harmoniser la période de chasse. Maintenir une bande de protection autour des deux sites de camping (sites potentiels non autorisés pour l'instant, 2017-11-21). Le BGA mandataire, l'acquéreur ou l'exécutant du secteur d'intervention doit prendre entente, avant mai si possible ou le plus tôt possible, avec le gestionnaire du/des territoires fauniques structurés pour les interventions et le transport pouvant avoir lieu pendant la période de chasse.	Rencontre d'harmonisation.
36	033-51	Zec Lac-au-Sable	Lac Félix, protéger le sentier du mont Élie. Le sentier doit préserver son cachet sauvage. Ce qui est incompatible avec la récolte compte tenu des accès restreints. Tenir informée la zec Lac-au-Sable de l'option retenue pour accéder au secteur du lac aux Bouleaux. Le BGA mandataire, l'acquéreur ou l'exécutant du secteur d'intervention doit prendre entente, avant mai si possible ou le plus tôt possible, avec le gestionnaire du/des territoires fauniques structurés pour les interventions et le transport pouvant avoir lieu pendant la période de chasse.	Rencontre d'harmonisation.
37	033-51	Zec Buteux – Association chasse et pêche Petit-Saguenay St-Siméon inc.	1. Communication — Fournir avant le 15 juin et annuellement un calendrier des opérations. — Informer du début et de la fin de la récolte et du transport de bois. — Informer du début de la remise en état du chemin et des infrastructures telles qu'elles étaient avant le début des opérations. 2. Chemins forestiers — Installer une signalisation indiquant que du transport de bois est en cours. — Maintenir les chemins et les ponceaux tels qu'ils étaient avant le début des opérations. — S'assurer que les piles de bois ne renversent pas, puis entravent la circulation. — Partager l'expertise ou la machinerie pour l'amélioration préventive du réseau routier afin de faire diminuer les coûts d'entretien à moyen et à long terme. — Ne pas créer de nouvel accès d'été à la limite du territoire au nord de la zec, notamment afin de faciliter le contrôle des entrées et du prélèvement faunique. 3. Chasse à l'original — Dès que la programmation annuelle est connue et avant la mi-juillet, s'il y a lieu, convenir d'ententes avant les activités forestières (récolte et transport) en période de chasse à l'original à la carabine pour la première semaine de chasse. Dans le cas où, il n'y a pas d'entente possible sans nuire au chasseur, le MFFP pourra servir de médiateur. 4. Commentaires les plus fréquents des utilisateurs de la zec — Pour des raisons de sécurité, que le préposé indique à la clientèle grâce à ses moyens de communication (site Web, infolettre, etc.) le début et la fin du transport de bois. — Assurer la protection des sources d'eau qui alimentent les chalets et de l'aspect visuel. — Éviter la récolte forestière ou le transport de bois en période de chasse à l'original. — Assurer un minimum d'entretien ou d'amélioration du réseau routier. 5. Protection des habitats aquatiques — Rubaner les ruisseaux à protéger avant la neige lors de chantiers d'hiver ou localiser les cours d'eau avec la technologie LIDAR. — Avant le 15 juillet 2018, la zec s'engage à retourner au MFFP des informations sur le potentiel de fraies, présentement non répertoriées, des ruisseaux de la Valériane et de la Ligne (annexe 1) afin	Rencontre d'harmonisation.

N° du participant	UA	Organisme	Résumé des commentaires	Réponses du MFFP
			que le MFFP protège ces milieux de la sédimentation. 6. Protection des habitats fauniques — Faire une EPC mixte adaptée au sud du lac Travers (22_914, lac à l'Original, prévu pour 2022-2023) et au nord du lac des Îles. Laisser sur place les arbres fruitiers sauf les cerisiers et le framboisier, conserver des peuplements d'aulnaies sèches et humides, maintenir quelques bosquets de résineux denses non éclaircis. « Refusé » : Laisser environ une dizaine de mètres en protection intégrale le long du chemin forestier. — Ne pas créer d'accès entre la pourvoirie des lacs Roger et Faucille et la zec pour les chantiers (09-180, 09-179), notamment afin de faciliter le contrôle des entrées et sorties et du prélèvement faunique. Faire une coupe partielle (lac à John, 15_001_02) au nord du lac de l'Épilobe comme préconisé dans le rapport terrain 2015 sur la création d'un secteur concerté pour l'exploitation optimale de la gélinotte huppée. — Conserver une lisière d'au moins 60 m autour du camping aménagé au sud du lac Buteux, comme stipulé dans le RNI (RADF : 100 m). Le BGA mandataire, l'acquéreur ou l'exécutant du secteur d'intervention doit prendre entente, avant mai si possible ou le plus tôt possible, avec le gestionnaire du/des territoires fauniques structurés pour les interventions et le transport pouvant avoir lieu pendant la période de chasse.	
38	033-51	Regroupement régional des gestionnaires de zecs du Saguenay-Lac-St-Jean	La zec souhaite que le chemin de la zec serve pour sortir le bois plutôt que d'utiliser le tracé qui passerait par le privé. La zec souhaite qu'il n'y ait pas d'accès de créé par le territoire non organisé. La zec souhaite que le transport n'utilise pas le chemin qui longe le lac de la Souris. La zec souhaite voir traiter le secteur 17_012 sur deux ans. Avertir André Gariépy, président de la zec, avant le début des travaux. Éviter la création d'accès à la zec. Le BGA mandataire doit communiquer d'avance son intention d'opérer le secteur du lac Hamel afin de convenir des modalités de transport. Le BGA mandataire, l'acquéreur ou l'exécutant du secteur d'intervention doit prendre entente, avant mai si possible ou le plus tôt possible, avec le gestionnaire du/des territoires fauniques structurés pour les interventions et le transport pouvant avoir lieu pendant la période de chasse.	Rencontre d'harmonisation.
39	033-51	Réserve faunique des Laurentides	Préoccupation de la qualité de l'eau. Le type de coupe influencera le niveau de protection des tributaires. Pas pendant la chasse. Préoccupation de la dimension planifiée. Transmettre le contour retenu à traiter. Protéger la prise d'eau au lac à la Cruche et la frayère au lac Chénard. Préoccupation de la qualité de l'eau en lien avec l'intensité du prélèvement. Intégrer les notions du RADF sur la protection des limites de parcs.	Rencontre d'harmonisation.
40	033-51	Club de motoneige du Fjord inc.	Motoneigiste du Saguenay souhaite que les opérations, récolte et transport, se terminent avant le 31 décembre. Privilegier de sortir le bois par le nord, chemin d'hiver. Sortir le bois vers l'est et prévoir une traverse de motoneige (70 29' 21.7") (48 13' 45.8"). Si les secteurs Martel ou Fafard sont exécutés l'hiver, voir à dégager le tracé de motoneige alternatif au sud du lac des Îles. Environ 7 km. Le club de motoneige propose d'évaluer les coûts et de les transmettre rapidement au BGA mandataire.	Rencontre d'harmonisation.
41	033-51	Club des Aventuriers	Prioriser les opérations d'été. Si impossible, voir à terminer les opérations de récolte et de transport avant le 31 décembre.	Rencontre d'harmonisation.

N° du participant	UA	Organisme	Résumé des commentaires	Réponses du MFFP
			Si ce secteur est réalisé en été, ce sont les pourvoiries qui auront un problème majeur puisque l'accès est étroit et escarpé.	

5. Conclusion

Cette consultation publique a permis à la population de s'exprimer sur les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels qui lui ont été soumis. Cet exercice permet de bonifier la conception des PAFIO et contribue à harmoniser l'aménagement forestier avec les valeurs et les besoins de la population.

Pour consulter les différents documents de planification forestière pour la région de la Capitale-Nationale, visitez le site Web du MFFP (<https://operationsregionales.mrnf.gouv.qc.ca>).

**Forêts, Faune
et Parcs**

Québec

